



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 05 MARS 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-sept février, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Étaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Hugues HOUBE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Étaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, M. Frédéric WALLET, M. Paul DRON, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Steve BOSSART, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Kevin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Jean-Luc BOULET à Mme Ewa VIVIER, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Monique ZARABSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

Depuis 2022, le SIZIAF a mis en place de l'éco-pâturage sur une partie des espaces verts de son Parc. L'utilisation d'animaux tels que les moutons, chèvres et ânes permet de substituer le travail mécanique et de favoriser la biodiversité. L'éco-pâturage permet aussi de lutter contre des espèces invasives telles que la Renouée du Japon.

Le SIZIAF a retenu la société PATURECO (VERT AZUR) pour réaliser cette prestation. Cette société propose une solution clé en main de fourniture et pose des clôtures, puis mise à disposition et gestion des animaux.

Aujourd'hui, le SIZIAF développe davantage cette pratique en y intégrant deux nouvelles parcelles :

- Une parcelle jouxtant la rue de Tallin, sur une surface de 9 500 m<sup>2</sup> ;
- Une parcelle jouxtant le Boulevard Ouest et la rue de Dublin, à proximité de l'entreprise Ceva Plast, sur une surface de 2 500 m<sup>2</sup>.

Convocation adressée aux  
délégués le :

27 février 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 31
- Votants : 41

Délibération

mise en ligne le :

20 mars 2025

Délibération certifiée

exécutoire le :

20 mars 2025

9 –

**ACCEPTATION D'UNE  
SUBVENTION DU  
DEPARTEMENT POUR  
LA MISE EN PLACE  
D'ECOPATURAGE  
SUR DEUX  
NOUVELLES  
PARCELLES**

Pour ces parcelles supplémentaires et afin d'accueillir les animaux en tout sécurité, un investissement de l'ordre de 10 000 € H.T. est nécessaire pour l'installation des clôtures, grillage et barrières. La prestation d'entretien par les animaux s'élève à 4 150 € H.T. par an pour cette surface supplémentaire de 1,2 ha (prix 2024).

En prenant en compte ces deux nouvelles parcelles, la surface totale en éco-pâturage sur le parc sera de 9,62 ha, soit près de 22,5 % de la surface d'espaces verts.

Afin de financer une partie de ce projet, une demande de subvention au titre du Fonds Biodiversité Investissement a été formulée auprès du Département du Pas de Calais le 12 août 2024, reprenant une demande de démarrage anticipée des travaux. Cette subvention intervient uniquement dans le cadre de la fourniture et la pose des clôtures.

Dans un courrier du 24 novembre 2024, le Département a informé le SIZIAF de l'octroi d'une subvention fonds biodiversité pour ce projet d'éco pâturage sur les deux parcelles. Cette subvention, accordée lors de la Commission Permanente du Conseil départemental du 18 novembre 2024, s'élève à 80 % du montant éligible, soit une aide du Département d'un montant de 7 858,28 €.

Vu le montant de la subvention du Département,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département pour cette extension d'éco-pâturage,
- **Autorise** le Président à accepter la subvention départementale d'un montant de 7 858.28 € pour le financement de cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES

Le Président



André KUCHCINSKI